

PROCES-VERBAL

Séance du 3 mars 2025 à 18h30

Nom	Prénom	Qualité
RIVIERE	Jean-Paul	Président de la séance
BAS BELIN PATIN GRAPPEY ROGER	Patrick Emmanuel Didier Fabien Bernadette	Conseillers municipaux présents
PATIN	Didier	Excusés
BELIN	FFFabien Emmanuel	Secrétaire de séance

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 6

Nombre de conseillers pour quorum : 4

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 5

Le quorum est donc atteint.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

- Approbation du Procès-verbal du 14/02/2025
- Subvention chaudière SIED et Annule et remplace D29-2024 Plan de financement travaux chaudières DSIL
- Questions diverses

Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

Délibération n°04-2025

Rapport présenté par RIVIERE J.P.

Contenu du rapport : Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite installer une chaudière à granulés pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire de la Mairie et de deux logements. Pour ce faire, une chaudière granulés de 25 kW sera installée. La production sortie chaudière bois est estimé à 21 MWh/an.

Il précise que le coût total des travaux est évalué à 42 533 € HT dont 36 533 € HT de dépense éligible au fonds chaleur de l'ADEME

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter les financeurs pour les travaux d'après le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Installation chaudière granulés	42 533 €	CCRT - ADEME	8 820 €	21 %
		Préfecture - DSIL	12 759,30 €	30 %
		Autofinancement	20 953,70 €	49 %
Total dépenses	42 533 €	Total	42 533 €	100 %

Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté,
- 2) **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'ADEME au titre du Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT),
- 3) **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de Haute-Saône au titre de la DSIL,
- 4) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 5) **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Mode de scrutin : ordinaire

Rapport adopté : à l'unanimité : 5 pour : contre :

Délibération n°05-2025

Rapport présenté par RIVIERE J.P.

Contenu du rapport : M. le Maire propose au Conseil Municipal de changer le copieur de la mairie ainsi que le contrat pour améliorer l'efficacité et la vitesse de l'impression et du scanner.

Le coût s'élève à 120 € HT mensuel pour 250 copies noires et 250 copies couleurs.

L'ancien copieur XEROX nous est cédé pour 1 €. Celui-ci sera donné à une association qui en a fait la demande.

Le Conseil Municipal adopte le changement de contrat et autorise le maire à signer tous documents s'y afférents.

Mode de scrutin : ordinaire

Rapport adopté : à l'unanimité : 5 pour : contre :

Teneur des discussions au cours de la séance

1. Le Conseil Municipal approuve le Procès-verbal du 14/02/2025

Jean-Paul RIVIERE, Maire

BELIN Emmanuel, secrétaire de séance